

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Nathalie MONToux à Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : Joseph DEVARAYEN

Ordre du Jour :

1. Jury d'assise : Tirage au sort des jurés pour l'année 2027
2. RPI Le Langon – Petosse : Convention déterminant les charges de fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal Le Langon – Petosse
3. RPI Le Langon – Petosse : Mutualisation d'un agent communal
4. Modification des tarifs cantine et garderie à compter du 1^{er} septembre 2026
5. Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement
6. Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet
7. Taxe d'aménagement : modification des taux
8. Budget principal : Décision modificative n° 1
9. Festivités du 14 juillet 2026 : détermination des lots
10. SAUR : Convention pour le contrôle des appareils de défense contre l'incendie
11. Parc Naturel Régional du Marais Poitevin : Convention de cession de matériel pédagogique à titre gratuit dans le cadre du Life Wild Bees
12. Projet éolien « Le Moulin des Sables » : Adoption d'une motion
13. Création d'une commission communale
14. Représentation de la commune au Conseil Local Vendée Eau « Mervent »
15. Représentation de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée :
16. Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Désignation d'un référent « accoroutiste »
17. Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Commissions thématiques intercommunales

ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2026.

JURY D'ASSISE – TIRAGE AU SORT DES JURÉS POUR L'ANNEE 2027

Madame le Maire indique qu'il convient d'établir la liste préparatoire des jurés appelés à siéger au jury criminel de la Cour d'Assises. 6 jurés doivent être tirés au sort à partir des listes électorales de Le Langon et d'Auchay sur Vendée.

En présence de Monsieur Dominique GATINEAU, Maire de la commune d'Auchay sur Vendée, sont tirés au sort :

- ✚ Commune d'Auchay sur Vendée : Marie MALLARD née BODIN le 21/06/1952
- ✚ Commune d'Auchay sur Vendée : Ratha POM née SAN le 15/12/1962
- ✚ Commune de Le Langon : Marine GUINOT née le 19/03/1996
- ✚ Commune d'Auchay sur Vendée : Pierrette GAMIN née VERDON le 14/10/1946
- ✚ Commune d'Auchay sur Vendée : Morgane THITECA née le 22/12/1995
- ✚ Commune de Le Langon : Maxime VITET né le 04/12/1999

RPI LE LANGON – PETOSSE : CONVENTION DETERMINANT LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL LE LANGON - PETOSSE

Madame le Maire donne connaissance de la nouvelle convention déterminant les charges de fonctionnement du RPI Le Langon – Petosse

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, valide la convention.

RPI LE LANGON – PETOSSE : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL

Suite au regroupement des communes de Le Langon et de Petosse en RPI en 1995, et au vu du nombre d'enfants scolarisés en classe de maternelle, l'intervention de trois agents assurant les fonctions d'ASEM est nécessaire.

Dans un souci d'équité, la rémunération et les charges sociales du troisième agent assurant les fonctions d'ASEM sont prises en charge depuis 3 ans par les deux communes :

- La commune de Petosse recrute cet agent en contrat à durée déterminée, et devient ainsi la collectivité employeur.
- La commune de Le Langon rembourse trimestriellement la commune de Petosse, à hauteur de 50% des charges de cet agent.

Madame le Maire propose de renouveler pour l'année scolaire 2026/2027, cette mise à disposition dans les mêmes conditions.

Au vu de la répartition des effectifs à la rentrée scolaire de septembre 2025, cet agent intervient :

- sur la commune de Le Langon de 8h45 à 16h15 (temps d'ASEM + temps d'accompagnement de la pause méridienne)
- sur la commune de Petosse de 16h15 à 18h45 (temps de garderie)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la convention proposée.

MODIFICATION DES TARIFS CANTINE ET GARDERIE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Maintient les tarifs cantine en vigueur
- Augmente de 10 centimes le quart d'heure de garderie passant ainsi à 0,50€

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels afin de pallier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal est informé qu'il lui appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Madame le Maire rappelle :

- Que l'emploi permanent ouvert sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à hauteur de 15,83 heures hebdomadaires, sera vacant à compter du 16 juillet 2026
- Que l'emploi temporaire pour accroissement d'activité sera échu le 6 juillet 2026

Il convient donc de créer un emploi d'agent de service polyvalent en milieu périscolaire, à temps non complet, soit 17,42 heures à compter du 1^{er} août 2026.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de créer l'emploi d'agent de service polyvalent en milieu périscolaire
 - ✓ emploi permanent
 - ✓ à temps non complet à raison de 17,42 heures hebdomadaires
 - ✓ à compter du 1^{er} août 2026
 - ✓ susceptible d'être pourvu par des agents relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
- Autorise Madame le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :
 - ✓ motif du recours à un agent contractuel : article L332-8 1^o2^o5^o6^o ou 7^o du Code général de la fonction publique,
 - ✓ temps de travail :17,42 heures hebdomadaires
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

TAXE D'AMENAGEMENT : MODIFICATION DES TAUX

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux et exonérations en vigueur pour l'année 2027.

Une réunion se tiendra courant septembre afin de travailler sur la fiscalité de la commune.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Madame le Maire rappelle qu'un terrain communal a été cédé à l'euro symbolique en 2025. Il convient donc d'amortir la subvention qui en découle.

Il convient également d'intégrer dans l'actif de la commune le kamishibaï cédé par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de procéder aux virements de crédits suivants :

Dépenses de Fonctionnement

681-042- Dotation aux amortissement	+ 22 €
023- Virement à la section d'investissement	- 22 €

Recettes d'Investissement

2804422-040- Amortissement personnes de droit privé	+ 22 €
021- Virement de la section de fonctionnement	- 22 €

- de procéder à l'augmentation des crédits suivante :

Dépenses d'Investissement

2188-041- Autres immobilisations corporelles	+ 1 275 €
----------------------------------------------	-----------

Recettes d'Investissement

1326-041- Subvention d'investissement
autres établissements publics locaux

+ 1 275 €

FESTIVITES DU 14 JUILLET 2026 : DETERMINATION DES LOTS

Madame le Maire rappelle qu'à l'occasion des festivités du 14 juillet, il est organisé des concours de pétanque, de palets et de belote.

Elle propose que la collectivité offre aux vainqueurs les bons d'achats suivants, à valoir dans le commerce langonnais « Halle Dis » :

PETANQUE	Nb de bon	Valeur d'un bon	Total
1ère place	2	30	60
2ème place	2	20	40
3ème place	2	15	30

PALETS	Nb de bon	Valeur d'un bon	Total
1ère place	3	30	90
2ème place	3	20	60
3ème place	3	15	45

BELOTE	Nb de bon	Valeur d'un bon	Total
1ère place	2	30	60
2ème place	2	20	40
3ème place	2	15	30

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide la proposition de Madame le Maire, pour un montant total de 455 €
- Dit que les bons d'achat devront être utilisés avant le 30 septembre 2026.

SAUR : CONVENTION POUR LE CONTROLE DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Madame le Maire ayant besoin d'un complément d'information, reporte cet ordre du jour.

PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN : CONVENTION DE CESSION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE A TITRE GRATUIT DANS LE CADRE DU LIFE WILD BEES

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2023-055 du 6 juillet 2023, le Conseil Municipal décidait la conception d'un jardin participatif dans le cadre du Life Wild Bees.

Dans la continuité de ce projet, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin a réalisé 4 kamishibaï sur les pollinisateurs sauvages et la pollinisation à destination des scolaires des cycles 1 et 2. Il propose de céder gratuitement aux structures partenaires du projet :

- 1 butaï
- 4 kamishibaï de 7 planches chacun
- 1 sac de transport
- 1 livre « insecte du jardin »

Madame ARRESTAYS précise que la commune devra réaliser un suivi d'utilisation du kamishibaï pendant 5 ans.

Monsieur DEVARAYEN s'interroge sur la possibilité de mettre à disposition ce matériel auprès du réseau de bibliothèques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents valide la convention de cession de matériel pédagogique à titre gratuit dans le cadre du Life Wild Bees.

PROJET EOLIEN « LE MOULIN DES SABLES » : ADOPTION D'UNE MOTION

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion suivante :

Dans l'édition du journal Ouest France du 13 mars 2026, nous avons pris connaissance de la relance du projet éolien sur les communes de Longèves et d'Auchay-sur-Vendée.

Nous apprenons aussi que la cour d'appel de Nantes, accorde au nouveau Préfet un délai de quatre mois pour réexaminer ce dossier, qui fait suite à un premier refus de l'État. Ce dossier met en évidence l'importance et la sensibilité des enjeux liés au projet de parc éolien du Moulin des Sables.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal de Le Langon souhaite attirer l'attention sur les préoccupations croissantes exprimées localement, notamment par l'association Vent de Détresse, concernant le développement soutenu de l'éolien sur le Pays de Fontenay-le-Comte.

Nous estimons que ce projet comme celui concernant le repowering des éoliennes déjà implantées dans notre secteur, lorsqu'ils sont trop nombreux ou insuffisamment concertés, sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur le cadre de vie des habitants, les paysages et l'équilibre de notre territoire.

Par ailleurs, nous nous permettons de rappeler que des courriers de désapprobation quant à cette nouvelle implantation ont été envoyés au précédent Préfet signés en novembre 2023 par le Président du Conseil Départemental Monsieur Alain LEBOEUF et par le Maire de Fontenay-le-Comte Monsieur Ludovic HOCBON.

Des courriers de la même tonalité ont été envoyés en juillet 2024 signés par le Président du SyDEV Monsieur Laurent FAVREAU, la Présidente de l'Association des Maires et

Présidents de Communautés de Vendée Madame Anne-Marie COULON et de nouveau par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Alain LEBOEUF.

Le Conseil Municipal réaffirme son attachement à une information claire et transparente de la population, ainsi qu'à une réelle prise en compte de l'avis des habitants dans les décisions qui engagent durablement leur environnement.

Aussi, par la présente, nous souhaitons alerter sur la nécessité d'une vigilance particulière dans l'instruction de ce dossier, au regard des enjeux locaux qu'il soulève. À ce titre, le Conseil Municipal souligne l'importance de maintenir une cohérence avec la décision initiale de refus, qui apparaissait pleinement fondée au regard des spécificités de notre territoire. Il exprime également l'attente forte des élus et de la population quant au maintien de cette position, dans un souci de préservation du cadre de vie et d'équilibre territorial.

CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de créer la commission suivante :

Commission Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Emmanuel GAUDUCHEAU

Vice-Présidente : Jacqueline ARRESTAYS

Madame ARRESTAYS a été démarchée par une société proposant des systèmes d'alerte. Elle se renseignera sur la possibilité d'inviter les membres de la commission PCS lors d'une réunion organisée à la Communauté de Communes de Fontenay-le Comte ou à Rives-d'Autise.

REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL LOCAL VENDEE EAU « MERVENT »

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée a transféré la compétence eau potable à Vendée Eau.

Les statuts de Vendée Eau prévoient que les Communes sont associées à la gestion de l'eau potable via des Conseils Locaux, organes consultatifs territorialisés qui se réunissent à minima une fois par an.

Les Conseils Locaux sont informés des grandes décisions de Vendée Eau et de la vie du Syndicat, mais aussi de l'action de Vendée Eau sur leur territoire (travaux en cours sur les réseaux et ouvrages de production et de distribution, contrats de territoire, périmètres de protection des captages d'eau ...).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, élit :

- Victorien POUPONNOT délégué titulaire au Conseil Local Vendée Eau « Mervent ».
- Emmanuel GAUDUCHEAU délégué suppléant au Conseil Local Vendée Eau « Mervent ».

**REPRESENTATION DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDEE**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à élire son représentant titulaire au sein de la CLECT de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée :

- Madame Anne AIMÉ est élue représentante titulaire au sein de la CLECT
- Monsieur Jean-Pierre BRISSON est élu représentant suppléant au sein de la CLECT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDEE :
DESIGNATION D'UN REFERENT « ACCOROUTISTE »**

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée a mutualisé son service « accoroutiste » à l'ensemble de ses communes membres. Chaque commune doit nommer un élu référent.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Éric LAGACHE référent accoroutiste au sein de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDEE :
COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne membres des commissions thématiques intercommunales les élus suivants :

- Commission « Économie et Innovation »
Titulaire : AIMÉ Anne
Suppléante : DUHEM Fabienne
- Commission « Finances, Ressources humaines, Numérique et Politiques contractuelles »
Titulaire : AIMÉ Anne
Suppléant : DEVARAYEN Joseph
- Commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Enseignement supérieur »
Titulaire : MARTINET Béatrice
Suppléante : DUHEM Fabienne
- Commission « Travaux, Efficacité énergétique et Espaces publics »
Titulaire : BRISSON Jean-Pierre
Suppléant : BAUSMAYER Lionel
- Commission « Aménagement du territoire et de l'Habitat »
Titulaire : AIMÉ Anne
Suppléante : MOAL Julia
- Commission « Environnement, Transitions, Mobilités et Transports »
Titulaire : ARRESTAYS Jacqueline
Suppléante : MONToux Nathalie

- Commission « Santé et de Solidarités »
Titulaire : MARTINET Béatrice
Suppléante : GUILLOTEAU Nathalie
- Commission « Monde agricole »
Titulaire : GAUDUCHEAU Emmanuel
Suppléant : POUPONNOT Victorien
- Commission « Eau, Assainissement, Collecte et valorisation des déchets et à l'Animation territoriale »
Titulaire : AIMÉ Anne
Suppléant : LAGACHE Éric
- Commission « Tourisme, Culture et Valorisation du patrimoine »
Titulaire : ARRESTAYS Jacqueline
Suppléant : DEVARAYEN Joseph
- Commission « Equipement et d'animation sportive »
Titulaire : ROY Thierry
Suppléante : DELACAUCHY Morgane

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ 17 juin 2026 : Challenge Prévention Routière inter-écoles à l'école André Turcot.
- ✚ Augmentation des tarifs des transports scolaires pour le RPI : Madame le Maire informe s'être fortement opposée à cette augmentation. Un courrier collectif avec toutes les communes concernées a été adressé à Madame la Présidente de Région.
- ✚ Un appel aux bénévoles a été lancé pour nettoyer le cimetière. Un premier rendez-vous est fixé au samedi 30 mai de 8h00 à 11h00.
- ✚ Madame le Maire réaffirme sa volonté que les administrés dans la mesure du possible, entretiennent leur trottoir.
- ✚ 10 juin 2026 : Cérémonie du Mémorial à 11h00
- ✚ Le prochain conseil municipal est fixé au 5 juin 2026

La séance est levée à 22h30

Le Maire,
Anne AIMÉ



Le Secrétaire
Joseph DEVARAYEN

